



Communiqué

10 février 2026

BANQUES - FRAIS DE TENUE DE COMPTE

INDECOSA-CGT appelle gouvernement et parlement à mettre fin à un véritable racket exercé sur plusieurs dizaines de millions de clients.

Selon le dernier rapport annuel de l'Observatoire des tarifs bancaires 2025 (page 17 du rapport) : “Le prix moyen annuel pondéré des frais de tenue de compte (actif), après avoir enregistré une hausse de 8,23% en 2024, augmente en 2025 de 19,99 euros à 21,78 euros (+ 8,95%)”. Selon l'INSEE, l'inflation constatée a été de 2% en 2024 et de 0,8% en 2025.

Selon la Banque de France : “En 2024, les revenus des principales banques françaises sont historiquement élevés, le Produit Net Bancaire (PNB) enregistrant une croissance de 8 % pour atteindre 158,7 Milliards d'euros.” Pour 2025, les banques pulvérissent leurs records en matière de profits. BPCE obtient le meilleur résultat de son histoire : 4,1 milliards d'euros. Crédit Mutuel Alliance enregistre un résultat net part du groupe de 4,218 milliards d'euros. BNP Paribas enregistre un bénéfice de 12,2 milliards d'euros ... Assurément l'ensemble du secteur bancaire devrait annoncer des bénéfices records.

Compte tenu de la fréquente détention de plusieurs comptes bancaires, le nombre de clients pour BPCE, Crédit Mutuel et BNP Paribas, pour ne prendre que ces 3 banques, est de 35 000 000, 37 800 000 et 31 000 000 de clients.

AUCUNE JUSTIFICATION SÉRIEUSE ET CRÉDIBLE

Les frais de tenue de compte constituent des taxes bancaires déguisées dépourvues de toute justification sérieuse et crédible. Les banques invoquent la plupart du temps des frais de gestion administrative liée à la tenue du compte. Or, la surveillance des mouvements d'argent et la sécurisation des avoirs constituent la mission de base d'un établissement bancaire ...

Faut-il rappeler que pendant des décennies, les banques ne prélevaient aucun frais de tenue de compte ? Cette pratique injustifiable a commencé à se répandre il y a une dizaine d'années dans le secteur bancaire.

Aussi, sans justification réelle et sérieuse, INDECOSA-CGT appelle le gouvernement et les parlementaires à prendre les dispositions législatives nécessaires pour mettre fin, dans les meilleurs délais, à toute tarification possible de la tenue d'un compte bancaire qui apparaît comme un véritable racket exercé à l'encontre de l'ensemble de la clientèle des particuliers des banques françaises.

Collectif Banques & Assurances INDECOSA-CGT

CP : INDECOSA-CGT 10/02/2026-

BANQUES - FRAIS DE TENUE DE COMPTE

INDECOSA.FR

contact@indecosa.cgt.org